



Accusé de réception en préfecture	
Numéro de l'acte	2024-157-ORBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	3.2.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024

QUESTION N°2024-157

URBANISME : 84 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE (ST LAURENT) – PREEMPTION DE LA CAPSO – REVENTE A LA COMMUNE

RAPPORTEUR :

Monsieur Jean-Pierre LAMIRAND

Adjoint au Maire, Aménagement du territoire – Urbanisme – Travaux – Voirie - Cimetières

Le conseil municipal,

Vu la délibération n°2024-25 du 15 avril 2024 par laquelle le Conseil Municipal a décidé, en cas de réception d'une déclaration d'intention d'aliéner, de solliciter la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer pour qu'elle mette en œuvre, pour le compte de la commune, le droit de préemption urbain afin d'acquérir un bien situé à Arques, 84 avenue du Général de Gaulle, cadastré section F-255

Considérant que ce bien, situé en zone UC au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du pôle territorial de Longuenesse a fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner le 12 février 2024 reçue en mairie le 13 février 2024 souscrite par l'étude de Maître Stéphanie GRELAT, notaire à AIRE-SUR-LA-LYS, mandataire de Monsieur Yves CALONNE, vendeur, moyennant le prix de 123 000 € dont 3 000 € de mobilier + frais notariés + commission d'agence de 6 000 € à la charge du vendeur

Considérant qu'à ce titre, une convention pour l'exercice du droit de préemption à la demande et pour le compte de la commune a été signée entre la Commune d'Arques et la CAPSO, en date du 11 juin 2024, pour ce bien

Considérant que, conformément à l'article 3 de ladite convention, la rétrocession de l'immeuble au profit de la commune s'opère au prix d'acquisition majoré des frais supportés par la CAPSO.

Considérant que, dans ce cadre, le prix de cession de l'immeuble d'un montant de 133 235.97 € se décompose de la manière suivante :

- Coût d'acquisition : 123 000 €
- Commission d'agence : 6 000 €
- Frais notariés : 2 886 €
- Prorata taxes foncières : 1 349.97 €

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : VALIDE le détail du prix d'acquisition de l'immeuble, situé 84 avenue du Général de Gaulle à Arques, cadastré section F-255, au montant de 133 235.97 € (cent trente-trois mille deux cent trente-cinq euros et quatre-vingt-dix-sept centimes)

ARTICLE 2 : CONFIE le transfert de propriété du bien au moyen d'un acte notarié à Maître Stéphanie GRELAT, notaire à Aire-sur-la-Lys

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents en ce sens

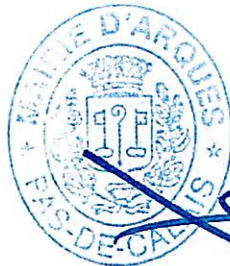
ARTICLE 4 : IMPUTE la dépense au budget 2024

ARTICLE 5 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	24
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Le secrétaire de séance,
Sébastien DUCHATEAU



Fait à ARQUES
Le 16 décembre 2024

Le Maire,
Benoît ROUSSEL

Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
et publication ou
notification le 19 DEC. 2024
Monsieur le Maire


Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024**

Affiché le 17 décembre 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre le 16 décembre 2024 à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 10 décembre Deux Mille Vingt Quatre accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal :

Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **21 présents** pour la question 2024-134, **22 présents** à partir de la question n°2024-135
- **5 absents non excusés**
- **2 absents excusés avec pouvoir**
- **0 absent excusé sans pouvoir**

Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND

Arnaud WILQUIN ayant donné pouvoir à Joël DUQUENOY

Monsieur Sébastien DUCHATEAU est nommé secrétaire de séance.